

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **29 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (20) :

BEAL Michel, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, GONDA Frédéric, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, JOSSERAND Françoise, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

André SAINT-MARCEL a donné pouvoir à Michel BEAL
 Henriette EL HAGE a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE
 Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Hervé BANCOD
 Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
 Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Carole GARDET

Délibération rendue **exécutoire**

Compte tenu de la transmission
 en Préfecture le : 06.10.2025
 Et publication le : 08.10.2025
 Le Maire,

ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, Vincent GASCA, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2025

Date d'affichage : 22 septembre 2025

Chantal Charvin a été élue secrétaire de séance.

Pour le Maire et par délégation,
 Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL



Office National des Forêts – Coupes de bois 2026

Vu le code Général des Collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de l'Office National des Forêts concernant le programme de coupe à asseoir en 2026 en forêt communale, relevant du Régime Forestier.

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2026

Forêt de : SAINT-JORIOZ

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
F	IRR	236	4,3	2026	2026			☒				

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-dessus
- **D'approuver** la destination des coupes et son mode de commercialisation (voir tableau ci-dessus)
- **De donner** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, notamment pour signer toute pièce relative à la vente des coupes de produits sanitaires ou accidentels désignés par l'ONF.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 29 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
Chantal CHARVIN



Le Maire,
Michel BEAL

